
MUNICIPALITE

INFORMATION AU CONSEIL COMMUNAL

Acquisition d'un bien-fonds à la rue de l'Avenir 6

Renens, le 5 juin 2008/mhjdj

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Usant des prérogatives données par le Conseil communal en début de législature l'autorisant à acheter des biens immobiliers jusqu'à un plafond de 5 millions pour la législature, la Municipalité a acquis en date du 28 mai l'immeuble situé à la rue de l'Avenir 6.

Cet achat a été effectué en raison de son emplacement stratégique au centre de Renens, à côté des immeubles de l'Administration communale, en lien également avec la recherche de locaux pour les besoins de l'Administration. Ce petit immeuble comprend 3 appartements, 1 cabinet médical et 1 local vacant immédiatement.

Dans le cadre du renforcement de l'Administration et des nouveaux postes accordés par le Conseil communal au budget 2008, des solutions doivent être trouvées pour différents services, qui occupent déjà actuellement des locaux en partie trop exigus et qui ne pourront accueillir les nouveaux collaborateurs nécessaires.

Le local libre de 50 m² va ainsi permettre d'accueillir et de développer le "pôle de l'intégration" et de libérer les locaux du 3^{ème} étage du Service de la Sécurité sociale pour l'adjointe de la cheffe de service (qui commencera en juillet 2008) et un apprenti supplémentaire (au mois d'août). Ces locaux avaient accueillis dès 2005 le "pôle de l'intégration", avec Français en Jeu Renens (administration et local de cours) et l'antenne Ouest lausannois du Centre Social Protestant pour l'intégration. L'arrivée de la déléguée à l'intégration dans ces locaux en août 2007 avait abouti à ce que d'autres lieux soient utilisés pour les cours de français.

Les locaux de l'Avenir 6, situés au rez de chaussée de l'immeuble avec une entrée indépendante, une fois aménagés, vont ainsi permettre au "pôle de l'intégration" de reprendre de l'espace en accueillant les mêmes services, mais avec une salle qui permettra la reprise de cours, la création d'un lieu d'accueil et d'information sur l'intégration en différentes langues ouvert à tous et toutes.

La Commission des Finances a été informée de l'achat du bien-fonds de l'Avenir 6, des travaux nécessaires à l'aménagement des locaux et des autres démarches en cours qui vont nécessiter un préavis à l'automne probablement.

Après une période durant laquelle la Commune a vendu du terrain pour réaliser des projets qu'elle a initiés (Bellevue et place du Marché), et durant laquelle peu d'acquisitions ont pu être réalisées, en partie pour des raisons financières, la Municipalité est satisfaite de pouvoir reprendre une politique active dans l'acquisition de terrains pour des besoins communaux ou stratégiques.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique :

Le Secrétaire :

Marianne HUGUENIN (L.S.)

Jean-Daniel LEYVRAZ